

Accusé de réception en préfecture DEPARTEMENT DU NORD

059-215900903-20100316-10-1-13-01 COMMUNE DE BONDUES

Date de signature : 23/03/2010

Date de réception : 24/03/2010



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mardi 16 mars 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 10 mars 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Christiane DECANter, Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoints au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Mmes Béatrice TONNEAU, Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, MM. Yves ROOSES, Mario GONZALEZ, Mme Séverine BRUNEEL, M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Pierre ZIMMERMANN (à Mme Christiane DECANter), Mme Jeannine DELOMBAERDE (à M. Etienne LEFEBVRE), Mme Edith MINNE (à Mme Pierrette MAILLARD), Melle Juliette KOWALSKI (à Mme Marguerite LEBLANC)

Absents : M. Jean-Pierre LEMAI, M. Didier DUPE, M. Dominique SERGENT

N° 10-1-13

Urbanisme

Demande de modification du PLU

Réserve de superstructure n°2
Au bénéfice de la ville en vue
de l'extension du cimetière

Rapport de M. le Maire,

Une réserve de superstructure portant le n° 2 a été inscrite au Plan Local d'Urbanisme (PLU) au bénéfice de la ville en vue de l'extension du cimetière.

Les limites de cet emplacement réservé figurent sur le plan annexé à la présente délibération.

A la demande d'un propriétaire foncier concerné, les services communautaires ont été invités à faire connaître leur avis technique sur la réduction de son emprise sachant que la superficie qu'elle représente est de nature à répondre de manière plus précise aux besoins de la ville.

Par lettre en date du 8 février 2010, Madame la Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine nous a indiqué que cette requête peut faire l'objet d'une procédure de modification simplifiée conformément aux articles R 123-20-1 et R123-20-2 du code de l'urbanisme.

Cela étant exposé, nous vous invitons :

- à décider de modifier le périmètre de l'emplacement réservé de superstructure n° 2 au PLU au bénéfice de la ville conformément au plan annexé à la présente délibération.
- à solliciter de Madame la Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PLU.

Travaux Préparatoires
Conseil d'Administration du 2 mars 2010
Commission générale du 9 mars 2010

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire